

Avis de prévision de dépassement du seuil d'alerte sur persistance de l'épisode de pollution aux particules (PM10)

La situation devrait durer ce samedi 22 avril, l'air sera mauvais, chargé en poussières. La procédure d'alerte¹ par persistance d'un épisode de pollution sera donc conservée. Cette situation s'explique par la présence en forte concentration de « poussières du Sahara » dans l'atmosphère Guyanaise. Les « poussières du Sahara » proviennent de la mise en suspension dans l'atmosphère par l'action du vent de « particules désertiques », ensuite transportées de l'Afrique à l'Amérique dans une couche d'air sec appelée Saharan Air Layer (SAL). Les poussières de moins de 10 microns peuvent avoir une action irritante sur les voies respiratoires (toux, gênes respiratoires crise d'asthme, irritation des yeux).

Recommandations sanitaires

Aux personnes sensibles et vulnérables² à la pollution de l'air :

- Limitez les déplacements sur les axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses³ (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.
- Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :
 - prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ;
 - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
 - prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

A la population générale :

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ou en intérieur jusqu'à la fin de l'épisode.
- En cas de gêne inhabituelle (par exemple : fatigue, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.

Prévisions

L'alerte devrait être conservée dimanche, sans certitude. Plus de détails prochainement.

Historique des dépassements de seuil

- 2013 : 18 dépassements ; 2014 : 38 dépassements ; 2015 : 47 dépassements ; 2016 : 29 dépassements
- **2017 : 28 dépassements sur la station de Cayenne au 21 avril**

Pour rappel, le nombre de dépassement annuel « toléré » par le code de l'environnement est de 35.

Contact

Immeuble EGTRANS INTERNATIONAL - ZI de Dégrad des Cannes - BP 51059 - 97343 CAYENNE CEDEX
Tel : 05.94.28.22.70 E-mail : contact@ora-guyane.org www.ora-guyane.org

¹ Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement.

² Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques ainsi que les personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics

³ Activités physiques et sportives intenses : exercice qui oblige à respirer par la bouche.